Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 2 (1857)

Heft: 24

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE

SUISSE

CONDITIONS D'ABONNEMENT: La Revue militaire suisse paraît deux fois par mois. Le prix pour l'année courante est fixé à 6 fr. On s'abonne directement chez Corbaz et Rouiller fils, imprimeurs, Escalier-du-Marché, 20, à Lausanne. Pour ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. Ferd. Lecomte, capitaine d'étatmajor fédéral.

SOMMAIRE. — De la suppression de la grande tenue pour les officiers (fin). — Des Etats-majors (suite). — Mémoire sur les carrés d'infanterie par le colonel Massé. — Vaud. Gestion militaire 1856 (fin). — Chronique. — SUPPLÉ-MENT. Relation raisonnée de la marche de l'armée de Souwarow, d'Italie en Suisse par un officier général russe, avec annotations du général Dufour. — De l'administration fédérale des poudres. — Chronique.

QUELQUES RÉFLEXIONS AU SUJET DE LA SUPPRESSION DE LA GRANDE TENUE POUR LES OFFICIERS.

PROPOSÉE PAR LA COMMISSION MILITAIRE FÉDÉRALE. (1)

(fin.)

On a peut-être espéré que la suppression de l'habit de grande tenue pour les officiers serait un acheminement à cette suppression pour toute la troupe et qu'on arriverait à remplacer, pour tous, l'habit et la veste par une tunique. Si cela pouvait se faire d'un seul coup, sans frais, comme par la baguette magique de quelque bonne fée, nous n'en témoignerions pas un vif mécontentement. Nous n'en aurions pas non plus une grande satisfaction, car, ainsi que nous l'avons d't, l'essentiel est, pour nous, que la tenue soit uniforme, agréable à l'œil, sinon élégante et pas trop incommode. Or ces qualités ne se retrouveraient pas davantage avec la tunique qu'avec la tenue actuelle. Au bout de quelques années la mode aurait changé et l'on soupirerait de nouveau après les vêtements plus courts, c'est-à-dire après les habits et après les vestes. Qu'on voie ce qui se passe en France: nulle armée n'a une tenue plus exemplairement uniforme que l'armée française. Le colonel et le simple soldat sont parfaitement semblables dans leur habillement, sauf les signes distinctifs. Toute la ligne, par exemple, a la tunique bleue, le pantalon rouge et le shako. Récemment on a formé un corps d'élite, choisi sur toute l'armée, la garde impériale; le gouvernement a pris beaucoup de peines et fait de grands sacrifices pour

⁽¹⁾ Voir le précédent numéro.